



La Semaine Vétérinaire

LA SEMAINE
VÉTÉRINAIRE
LEPOMVETE.com FONDÉ EN 1976 • LEPOINTVETERINAIRE.FR

26 avril 2024

PRATIQUE CANINE FÉLINE NAC / ANALYSE

FIN DE VIE

DEUIL ANIMALIER: UN TABOU À LEVER

Perdre son animal de compagnie est une épreuve douloureuse. Pourtant, parler de ce deuil reste un tabou dans notre société. Un webinaire organisé par Mars Petcare a abordé leur accompagnement mais aussi la façon dont les villes peuvent répondre à leur demande. **PAR ANNE-CLAIREE GAGNON**

Le Rendez-vous de l'animal en ville¹, webinaire organisé par Mars Petcare et animé par la journaliste Katia Renard (rédactrice en chef du magazine 30 Millions d'amis, groupe 1Health), a abordé le 28 mars dernier la question de l'accompagnement des personnes en deuil de leur animal de compagnie.

Une reconnaissance récente

La perte d'un animal est un deuil privé de ses droits (non reconnu par la société ni souvent par les proches), ce qui en complique la dynamique. L'impossibilité juridique de parler de crémation rajoute aux difficultés psychologiques. L'animal, être sensible et membre de la famille, redevient, à son décès, un bien meuble et un déchet lors de son incinération, devenue quasiment obligatoire.

Depuis 2016, la réglementation européenne interdit l'ensevelissement d'animaux (même petits) dans son jardin, une pratique qui perdure pour au moins

28 % des animaux décédés. La taxidermie reste autorisée, ne facilitant pas toujours le travail de deuil.

La prise en charge des corps des animaux a beaucoup changé en quarante ans, avec désormais des housses respectueuses des corps et, lorsque cela est possible, une salle dédiée dans la clinique vétérinaire, qui permet au propriétaire de pouvoir se recueillir.

Un accompagnement personnalisé

Irène Combres est coach en deuil animalier². Il arrive d'être présente lors de la réalisation de l'euthanasie dans la clinique vétérinaire, à la place du propriétaire qui ne se sent pas capable d'y assister. Pour cette professionnelle, la prise en charge de la peine de la personne endeuillée doit être à la hauteur

UNE CHARTE POUR LA RECONNAISSANCE DU DEUIL ANIMALIER

La douleur vécue par un individu lors d'un deuil animalier peut être intense et perturber la qualité de son travail, voire entraîner de la dépression, de l'isolement, de la culpabilité, de l'absentéisme face à la difficulté de voir son état émotionnel et son chagrin reconnus. L'incompréhension, voire la moquerie, l'absence d'empathie de son entourage professionnel, peuvent aggraver la souffrance de la personne endeuillée.

L'évolution de notre relation aux animaux et des attentes sociétales des Français sont de plus en plus claires et pressantes sur cette question. L'attention

et la reconnaissance que l'employeur porte au lien qui unit ses salariés à leurs animaux est un indicateur de la qualité de la politique RH de bien-être et de qualité de vie au travail ainsi que de la politique RSE.

En signant cette charte, les entreprises publiques et privées s'engagent à proposer un jour de congé pour le deuil de l'animal de compagnie de leurs salariés.

« Cette signature ouvre la voie de la reconnaissance du deuil animalier par les employeurs publics et privés et s'inscrit dans une démarche qui lie la bienveillance et acceptation de la douleur

d'autrui, quelle qu'elle soit, en créant les conditions d'une relation renforcée entre salariés/agents et leurs employeurs. Nous, signataires, sommes convaincus que cette reconnaissance se traduira par un lien de confiance intensifié avec son employeur, une motivation accrue, la consolidation du sentiment d'appartenance à son entreprise/collectivité, l'amélioration de la qualité de vie au travail, la diminution de l'absentéisme et un levier d'attractivité qui sont des axes fondamentaux d'une politique de ressources humaines engagée », peut-on lire dans cette charte.



Mairie de Carrières-sous-Poissy

de l'amour que la personne a porté et partagé avec son animal. Irène Combres se tient à proximité de la personne en deuil, lui prend la main. Elle accompagne depuis des années les propriétaires d'animaux, au moment de la fin de vie ou du décès de ces derniers. Elle reçoit plus d'appels de jeunes couples que de personnes âgées, peut-être plus familières de la mort en raison de leur âge. Son expérience montre que moins on sait ce qui va se passer, plus on appréhende le moment.

De l'incinération collective au columbarium

Notre confrère Marc Jobez (directeur des affaires vétérinaires, Esthima) a présenté les différents services désormais proposés par les pompes funèbres animalières : toilettage du corps, mise en bière dans un cercueil en carton, incinération. Depuis 1995, date de création de cette société par 250 vétérinaires des Hauts-de-France comme alternative à l'équarrissage, ce sont désormais 16 centres d'incinération et trois agences funéraires (Lille, Lyon et Vincennes) qui permettent d'offrir un traitement digne des corps des animaux de compagnie. Certaines villes disposent d'un cimetière animalier, d'un jardin du souvenir comme à Rouen (avec

dispersion des cendres par un agent municipal, lors d'une cérémonie) ou d'un columbarium (petites niches dans lesquelles on place les urnes). À l'instar de la mairie de Carrières-sous-Poissy (Yvelines), très engagée pour la protection animale, qui a fait le choix d'aménager un columbarium en plein centre-ville, dans le parc de l'Hôtel de ville. Pour Eddie Aït, maire de la commune et maire référent en bien-être animal pour l'association des maires de France (AMF), il s'agit d'un engagement sincère de campagne qu'il avait à cœur de voir se réaliser et qui a reçu la quasi-unanimité des voix du conseil municipal. Il estime que le columbarium est un équipement de service public, appelé à être visité. La volonté de certains propriétaires de se recueillir sur la tombe ou devant les cendres de son animal décédé est récente. Le nouveau columbarium dispose ainsi de 72 places, avec des concessions de trois, six ou neuf ans (compter de 150 € à 450 €). Les cendres de deux chats et d'un chien y sont déjà installées. Eddie Aït espère désormais inspirer ses collègues maires à entreprendre des politiques publiques dans ce sens.

Charte du deuil animalier

Béatrice de Lavalette (présidente de Société en mouvement, conseillère municipale à Suresnes, Hauts-de-Seine) a déjà à son actif d'avoir fait signer avec les syndicats suresnois CGT, FO et SYNPER en septembre 2020, le premier accord permettant la présence des animaux de compagnie au bureau. Avec Marie Le Lan (vice-présidente de Société en mouvement, conseillère municipale chargée de la condition animale en ville à Suresnes), conscientes que la douleur ressentie lors de la perte d'un être cher est liée au niveau d'attachement avec celui-ci et non à son statut d'humain ou de non humain, elles ont élaboré une charte pour la reconnaissance du deuil animalier par les employeurs publics et privés (*voir encadré*), qu'un certain nombre d'élus de plusieurs villes et personnalités du monde vétérinaire ont signé pour qu'une journée de congé soit accordée à l'endeuillé, après le décès d'un animal de compagnie. Mars pet-care, qui organise depuis quatre ans ces webinaires, offre à ses salariés une journée de congé lors d'un deuil animalier, tout comme Esthima. Dans la fonction publique, cette pratique nécessitera un aménagement du temps de travail des agents. Tous les membres des équipes vétérinaires qui le souhaitent peuvent suggérer la signature et la mise en œuvre de cette charte³ dans leur entreprise et mairie. ●

IDENTIFIER UN ANIMAL DÉCÉDÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pierre Buisson (L 84, président I-cad) a interrogé les élus présents pour savoir si la recherche de l'identité d'un chat trouvé mort sur la voie publique était systématique. Il a indiqué qu'I-cad (service d'identification des animaux de compagnie) faisait une campagne d'information sur ce sujet et que 10 % des villes françaises utilisaient à cet effet leur accès à ce fichier d'identification. Eddie Aït (maire de Carrières-sous-Poissy) a fait savoir que la brigade de la police municipale était équipée de lecteurs de puces électroniques et que la reconnaissance de l'identité des victimes animales apporte une valeur ajoutée à leur métier. Régulièrement, la brigade de police municipale retrouve, grâce à la puce électronique et PetAlert, les propriétaires d'un animal divagant.

1. Webinaire MarsPetcare: zip.lu/3ish

2. Des vétérinaires s'intéressent désormais aussi à cet accompagnement, comme par exemple Yessenia Alves Leiva (A 11Vet'Eden, www.veteden.fr), Anaïs Caux (N 03, Adieu Gribouille, adieugribouille.com), Marie Cibot et Grégory Santaner (N 12 et N 99, Solâme, solame.vet), Vincent Dattée (A 91, AnimaCare, anima-care.fr), Anne-Claire Gagnon (T 84, praticienne EFT deuil animalier).

3. Chartre du deuil animalier: bit.ly/3xSEtTK